



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2010

À une séance ordinaire tenue le 11 janvier 2010, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 15 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

- 7. DOSSIERS D'URBANISME**
 - a. Modification des règlements d'urbanisme
 - b. PIIA Patrimoine – acceptation d'un permis
 - c. 296, rue Laurier – dérogation mineure et PIIA zones commerciales et industrielles
 - d. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - e. Dérogation mineure - 238, rang Gaspé
 - f. Dérogation mineure - 80, rang Gaspé
- 8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Subvention au Club de patinage artistique les Dorisseaux
- 9. LE SERVICE DES INCENDIES**
 - a. ...
- 10. LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – compensation de base
- 11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Envoi des comptes de taxes et factures impayés à la MRC de Lotbinière
 - b. Réception du budget de l'OMH pour l'année 2010
- 12. ADMINISTRATION**
 - a. Services juridiques annuels
 - b. Contrat pour le réaménagement des anciens bureaux municipaux, 94, rue Principale
 - c. Publicité dans l'album des finissants de l'École secondaire Beaurivage
 - d. Adhésion 2010 – Office de tourisme de Lotbinière



13. AGENDA POLITIQUE

- a. Appui pour la reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14511-01-2010
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14512-01-2010
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Décembre

Ginette Moreau Daigle	2 658.36 \$
Léopold Rousseau	1 245.93 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 245.93 \$
Jonathan Moreau	1 245.93 \$
André Sévigny	1 245.93 \$
Julie Rousseau	1 245.93 \$
Bernard Ouellet	1 245.93 \$
Martine Couture	7 799.88 \$
Cathy Bergeron	6 674.61 \$
Martin Miller	2 562.99 \$
Renault Lepage	6 817.69 \$
Dany Lamontagne	5 456.46 \$
Linda Fortin	2 652.25 \$
Membres du conseil et cadres	42 097.82 \$
Employés voirie et bureau	72 370.26 \$
Service de sécurité incendie	3 979.58 \$
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	4 664.14 \$
Personnel de la SAAQ	8 305.31 \$
Total des salaires bruts payés pour décembre 2009 :	131 417.11 \$



Comptes payés - Décembre

Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	589.00 \$
Pierre Demers	Garde - travaux publics	70.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	Assurances collectives	4 769.71 \$
Club Holstein de Lotbinière	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
C.J. Picard	Remboursement de taxes	342.31 \$
C.J. Picard	Remboursement de taxes	91.99 \$
Hélène Hamel Demers	REER collectif	22.51 \$
Télus	Cabine téléphonique	75.01 \$
Hydro-Québec	Électricité	63.27 \$
Postes Canada	Suivi du courrier - déménagement	120.00 \$
Club patinage artistique Ste-Croix	Subvention	50.00 \$
Ass. de Ringuette de Lotbinière	Subvention	300.00 \$
Jeld-Wen	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
Jeff Pilote	Remboursement dépôt de salle	31.00 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	426.00 \$
Jacques Martineau	Garde - travaux publics	70.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	8 760.63 \$
Maison des Jeunes	Subvention	711.54 \$
Stéphane Laroche	Garde - travaux publics	70.00 \$
Renault Lepage	Garde - travaux publics	70.00 \$
Marc Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	550.13 \$
Réseau mobilité Plus	Téléavertisseurs - pompiers	167.90 \$
Pagenet	Téléavertisseurs - dernier paiement	21.28 \$
CPE Jolibois	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
Postes Canada	Apollinairois	418.20 \$
GazMétro	Gaz - caserne	379.87 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 852.98 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - décembre	693.40 \$
Télus	Cellulaires	570.32 \$
L'Impériale	Essence et diesel	4 024.56 \$
Télus mobilité (Mike)	Appareils Mike	136.47 \$
Télus	Téléphones	1 752.06 \$
Yannick Blanchet	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
Total des comptes payés pour le mois de décembre 2009 :		30 470.14 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Décembre

Carl Dubois	Remboursement terrain de jeux	105.00 \$
Club FADOQ « Les Alouettes »	Location salle	750.00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de décembre 2009 :		855.00 \$

Comptes à Payer - Décembre

AAPL	Renouvellement d'adhésion	197.53 \$
Aide informatique G. Gosselin	Soutien informatique	1 348.86 \$
Aiguillage Rousseau	Mèche pour débroussailleuse	28.22 \$
ADMQ	Renouvellement de la cotisation annuelle	559.06 \$
Banlieue Ford	Réparation Ford F250	383.10 \$
Batteries du Québec inc.	Batteries	151.76 \$
Cathy Bergeron	Caucus	7.42 \$
Bibliothèque St-Apollinaire	L'heure du conte	310.00 \$
Caroline Caron	Cours de conditionnement physique	2 122.05 \$
Carquest	Pièces	196.61 \$
Carrière Union	Asphalte froide	430.00 \$
CGER	Entretien du camion incendie et location	9 709.73 \$



Châtelaine	Abonnement 2 ans - bibliothèque	39.47 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport (Dicom)	27.50 \$
COMBEQ	Adhésion 2010	609.52 \$
Côté Fleury	Dégivreur - lubrifiant	33.53 \$
Cuisiconcept	Comptoir de la SAAQ	6 955.08 \$
Pierre Demers	Remboursement - chaussures de sécurité	150.00 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	203.19 \$
Document Express	Apollinairois et étampe	2 219.18 \$
Éditions Continuité inc.	Renouvellement d'abonnement	31.06 \$
Éditions Yvon Blais	Renouvellement Guide pratique	60.80 \$
Envir'eau Puits	Puits municipaux et élimination de neige	9 405.88 \$
Équipement de sécurité du	Gants	6.61 \$
EXOVA	Analyses d'eau	339.19 \$
FQM	Formation sur le zonage agricole	520.05 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Déneigement des stationnements	3 282.98 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Remboursement dépôt de garantie	5 000.00 \$
Feuillet paroissial	Publicité	132.06 \$
Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	114.00 \$
Fondation des hôpitaux	Don à la mémoire du Dr Jean-Claude Lafleur	50.00 \$
Gaétan Bolduc & ass. inc.	Entretien et réparation	1 365.07 \$
Garage Germain Rousseau & fils	Tuyaux	14.22 \$
IGA	Caucus	66.88 \$
Impressions JKL inc.	Enveloppes	141.09 \$
John Meunier	Tampons	136.58 \$
L'As du tapis inc.	Tuiles - salle communautaire	2 556.41 \$
Dany Lamontagne	Remb. frais de poste pour batterie	53.36 \$
L. Delisle inc.	Déneigement	26 265.32 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle - décembre	732.78 \$
Mécanique Marcel enr.	Réparer pompe	224.51 \$
M.R.C. de Lotbinière	Quote-part et frais cours d'eau	17 263.34 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	4 893.00 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement	35 961.93 \$
Placide Martineau inc.	Pelle traîneau et pièces	309.90 \$
POGZ	Conception et impressions enveloppes	559.86 \$
Poly-Énergie inc.	Entretien au garage municipal	131.73 \$
Pompe Ste-Foy	Pièces	14.53 \$
PG Govern	Contrat d'entretien et soutien téléphonique	17 309.39 \$
Protection incendie PC	Inspections et recharges	504.55 \$
Publications CCH Itée	Manuels et renouvellement Actualité juridique	956.65 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et accessoires	1 410.02 \$
Radiateur Lamontagne inc.	Changer antigel - camion incendie	223.49 \$
Ray-Car	Pierre concassée	357.62 \$
Réseau Biblio.	Volume brisé	19.36 \$
Résotel	Système téléphonique	8 192.25 \$
Sélection du Reader's Digest	Renouvellement abonnement 1 an - biblio.	45.11 \$
Services Frimas	Maintenance nov. & déc. et réparations	1 470.67 \$
Signoplus	Signalisation	119.65 \$
SNC-Lavalin	Honoraires - étangs et puits Bois-Joly II	5 542.17 \$
SOCAN	Droits d'auteurs - musique	634.45 \$
SOS Technologies	Programme Oxy-Vie	453.48 \$
Télé-Alarme Plus	Installation d'un système d'alarme	3 272.53 \$
Turcotte (1989) inc.	Décompte # 4 - Puits Bois-Joly II	16 210.70 \$
TVA Publications	Abonnement revue - bibliothèque	38.95 \$
Unicoop	Réparer pneu pépîne	24.21 \$
Westburne	Pièces	78.52 \$
Wolseley	Pièces	261.32 \$
Xérox	Photocopieurs	677.65 \$
Total des comptes à payer pour le mois de décembre 2009 :		193 141.85 \$



14513-01-2010
point no 7a

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QUE le conseil des Maires de la MRC de Lotbinière a adopté, le 9 septembre dernier, le règlement 211-2009 et le règlement 212-2009 le 9 décembre dernier, afin de modifier le schéma d'aménagement pour permettre entre autres les carrières et les sablières, inclure les nouvelles normes relatives à l'article 59 de la LPTAAQ et pour l'agrandissement du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier ses règlements d'urbanisme afin qu'ils soient conformes au schéma d'aménagement en vigueur de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier quelques éléments de la nouvelle réglementation d'urbanisme après presque 2 ans d'application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme « Plania inc. » afin de modifier la réglementation d'urbanisme pour tenir compte des modifications du schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière et corriger certains éléments de la réglementation, pour un montant total de 4500 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

14514-01-2010
point no 7b

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a fait la demande de certificat d'autorisation numéro 2009-558 pour le 11, rue Industrielle, afin de modifier l'affiche de l'enseigne autonome existante;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les autorisations d'affichage sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le certificat d'autorisation relatif à la demande numéro 2009-558.

Adopté à l'unanimité

14515-01-2010
point no 7c

296, RUE LAURIER – DÉROGATION MINEURE ET PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 584 663 d'une superficie de 6967.7 m² dans la zone 105 I au 296, rue Laurier;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2009-557 afin d'agrandir le bâtiment principal existant de 232.25 m² de superficie;

ATTENDU QU'un plan et un projet d'implantation ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE le bâtiment existant est situé à 8.87 mètres et l'agrandissement projeté à 9.50 mètres de la limite des hautes eaux du cours d'eau;

ATTENDU QUE la limite de la bande de protection riveraine est de 10 mètres et que dans la rive, sont en principe interdites toutes constructions;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-096 afin de permettre le bâtiment existant et son agrandissement dans la rive du cours d'eau;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 décembre 2009;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007, du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande à l'unanimité la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-096 soit acceptée telle que présentée.

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2009-557.

Adopté à l'unanimité

14516-01-2010
point no 7d

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 250-1996 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU se compose de 5 membres résidents de la municipalité et de deux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE Monsieur Serge Roger ne renouvellera pas son mandat au sein du CCU;

ATTENDU QU'une annonce a été publiée dans « l'Apollinairois » afin de recruter des candidatures;

ATTENDU QU'une seule personne a déposé sa candidature suite à cette annonce;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les personnes suivantes à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans :

Membres résidents de Saint-Apollinaire : Madame Madeleine Boulay, Monsieur Jean-Marie Boucher, Monsieur Réal Daigle, Monsieur Roger Tardif et Monsieur Mario Brochu.

Membres du conseil municipal : Monsieur Léopold Rousseau, qui assumera la présidence du CCU et Monsieur Jean-Pierre Lamontagne.

De remercier Monsieur Serge Roger pour son excellent travail tout au long de son mandat.

Adopté à l'unanimité

14517-01-2010
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – 238, RANG GASPÉ

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire des lots 3 383 384 et 3 383 425 d'une superficie de 41.9 ha dans la zone 25 A au 238, rang Gaspé;

ATTENDU QUE cette exploitation agricole d'élevage de porcs est existante depuis 1988 et possède un certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement pour 228 unités animales;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2009-457 afin d'agrandir de 944.26 m² (10 164 pi²) le bâtiment existant, en faire uniquement une porcherie-maternité, construire un réservoir à lisier avec toiture rigide et ajouter une toiture rigide au réservoir à lisier existant;

ATTENDU QUE dans ce même projet, le nombre d'unités animales passera de 228 à 325.7;



ATTENDU QUE tous les projets d'augmentation du nombre d'unités animales sont soumis à la réglementation sur la gestion des odeurs émanant des établissements de production animale établissant des distances séparatrices aux odeurs à respecter;

ATTENDU QUE suite au calcul des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole, il s'avère impossible de respecter la distance minimale de 557.5 mètres entre le périmètre d'urbanisation et la partie la plus rapprochée du bâtiment d'élevage;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-075 afin de réduire la distance séparatrice entre l'établissement d'élevage et le périmètre d'urbanisation à 364 mètres;

ATTENDU QUE deux avis publics de dérogation mineure ont été publiés le 19 novembre et le 16 décembre 2009 dans « l'Apollinairois »;

ATTENDU QUE ce projet sera soumis à une consultation publique en vertu des articles 165.4.1 et 165.4.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas l'acceptation de cette dérogation mineure;

ATTENDU QUE le conseil municipal a exigé que les propriétaires des résidences situées à proximité de cet établissement d'élevage soient consultés avant de rendre leur décision;

ATTENDU QUE la majorité de ces propriétaires ne s'opposent pas fermement à ce projet d'agrandissement, bien qu'ils soient parfois incommodés par les odeurs;

ATTENDU QUE selon des informations techniques en lien avec le plan des interventions agroenvironnementales lancé par la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) sur les couvertures sur les fosses à lisier, le Conseil est d'avis que les toitures rigides qui seront apposées sur les fosses à lisier réduiront les émissions d'odeurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU majoritairement

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-075 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à la majorité,
Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2 votant contre

14518-01-2010
point no 7f

DÉROGATION MINEURE – 80, RANG GASPÉ

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot projeté 4 522 830 d'une superficie de 52 529.7 m² dans la zone 25 A situé au 80, rang Gaspé;

ATTENDU QUE le requérant a fait une opération cadastrale afin de lotir un nouveau lot pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée rendue possible grâce à la décision numéro 353228 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'article 59 et pour délimiter la superficie du droit acquis de la résidence existante;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-092 afin de permettre la largeur du terrain à 4.15 mètres pour avoir accès à ce lot;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 19 novembre 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le propriétaire a modifié la demande de dérogation mineure numéro 2009-092 suite au refus de la première demande et a soumis un nouveau plan de cadastre avec un accès de 7 mètres de largeur tel que suggéré par le conseil dans la résolution numéro 14489-12-2009 adoptée le 7 décembre 2009;



ATTENDU QU'un nouvel avis public de dérogation mineure a été publié le 16 décembre 2009;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la demande de dérogation mineure 2009-092 avec un accès de 7 mètres de largeur.

Adopté à l'unanimité

14519-01-2010
point no 8a

SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES DORISSEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique les Dorisseaux sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

ATTENDU le coût élevé des inscriptions, soit 400 \$ par participant;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris la décision d'augmenter la subvention à 75 \$ par enfant pour l'année 2010 pour cet organisme et de revoir, pour les années futures, la politique de subvention pour les organismes de sports et loisirs;

ATTENDU QU'il y a 28 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Club de patinage artistique les Dorisseaux, une subvention de 2100 \$ à raison de 75 \$ par participant.

Adopté à l'unanimité

14520-01-2010
point no 10a

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 163 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales, ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dûment complétée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité



14521-01-2010
point no 11a

ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2008 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Adopté à l'unanimité

14522-01-2010
point no 11b

RÉCEPTION DU BUDGET DE L'OMH POUR L'ANNÉE 2010

ATTENDU QU'à chaque année l'Office municipal d'habitation (OMH) doit soumettre aux élus municipaux leur budget pour l'année;

ATTENDU QUE le budget 2010 de l'OMH a été déposé au bureau municipal ce 1^{er} décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt du budget 2010 de l'OMH.

Adopté à l'unanimité

14523-01-2010
point no 12a

SERVICES JURIDIQUES ANNUELS 2010

ATTENDU QUE le contrat de services juridiques avec le cabinet Joli-Coeur, Lacasse, avocats vient à échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de services professionnels pour l'année 2010;

ATTENDU QUE ladite proposition comprend les services professionnels suivants :

- Opinions verbales téléphoniques sommaires sur toutes questions relatives aux opérations et activités de la Municipalité
- Recherches juridiques sommaires
- Frais de télécopies

ATTENDU QUE ces services sont offerts au prix annuel de 1500 \$ en plus des taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De l'acceptation de l'offre de services du cabinet Joli-Coeur, Lacasse, avocats, au prix annuel de 1500 \$ (125 \$/mois) TPS et TVQ en sus. Ce prix exclut toute opinion juridique écrite, la rédaction des règlements municipaux et de contrats, ainsi que les opinions verbales nécessitant des recherches élaborées.

Adopté à l'unanimité

14524-01-2010
point no 12b

CONTRAT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES ANCIENS BUREAUX MUNICIPAUX, 94, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le local dans lequel était situé le bureau municipal au 94, rue Principale sera réaménagé pour y loger un centre de motricité pour enfants de 0 à 5 ans;



ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour ces travaux de réaménagement;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues :

- Construction Léandre Demers 46 843.13 \$
- Construction C.J. Picard 40 553.17 \$
- Rénovation Lamontagne inc. 38 941.87 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat des travaux de réaménagement au plus bas soumissionnaire, soit *Rénovation Lamontagne inc.* au montant de 38 941.87 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

14525-01-2010
point no 12c

PUBLICITÉ DANS L'ALBUM DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE BEAURIVAGE

ATTENDU QU'une demande écrite a été reçue au bureau municipal visant à participer à la campagne de financement ayant pour effet de réduire les coûts reliés aux différentes activités en lien avec la graduation - album, bague et bal des finissants;

ATTENDU QUE plusieurs élèves de Saint-Apollinaire sont finissants et finissantes pour l'année scolaire 2009-2010;

ATTENDU QU'en plus d'encourager les finissants et finissantes, nous aurons l'opportunité de publiciser notre municipalité dans l'album des finissants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer à cette campagne de financement, pour un montant de 70 \$, afin de démontrer la confiance que nous avons à l'égard de la jeunesse d'aujourd'hui qui formera la société de demain.

Adopté à l'unanimité.

Les conseillers n° 4 et 5 s'abstiennent de voter sur cette résolution.

14526-01-2010
point no 12d

ADHÉSION 2010 – OFFICE DE TOURISME DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QU'il est temps de renouveler notre adhésion à l'Office de tourisme de Lotbinière;

ATTENDU QUE 3 forfaits s'offrent à nous et que, comme l'an dernier, la Municipalité a opté pour le forfait #1, offrant une visibilité de 3 lignes sur la carte touristique 2010 et le site internet;

ATTENDU QUE le fait d'être membre de l'Office de tourisme favorise que des organismes sans but lucratif de notre municipalité soient membres à moindre coût;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler notre adhésion avec l'Office de tourisme de Lotbinière pour un an, au coût de 115 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité



14527-01-2010
point no 13a

APPUI POUR LA RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCESLOGIS SUR 5 ANS

CONSIDÉRANT l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier ministre Jean Charest de favoriser « la prolongation du programme AccèsLogis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers » (18 novembre 2008);

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

CONSIDÉRANT QUE le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

CONSIDÉRANT QUE moins de 200 unités de logement restent à attribuer sur les 3000 unités AccèsLogis annoncées lors du budget 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE plus de 10 000 logements sociaux et communautaires en préparation sont ainsi confrontés à une absence de financement;

CONSIDÉRANT QU'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QU'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Apollinaire demande au gouvernement du Québec la reconduction du programme AccèsLogis de la SHQ sur 5 ans à compter du budget 2010-2011 et de prévoir la réalisation d'un minimum de 3000 logements par année sur l'ensemble du territoire québécois pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, au ministre des Finances, Monsieur Raymond Bachand, à la Société d'habitation du Québec, au député provincial, à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec et au groupe de ressources techniques SOSACO.

Adopté à l'unanimité

14528-01-2010
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 11 janvier soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité



14529-01-2010
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 11 janvier 2010, à 20 h 08.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Adoption du budget 2010 : Lundi le 25 janvier

Prochaine séance du Conseil : Lundi le 1^{er} février